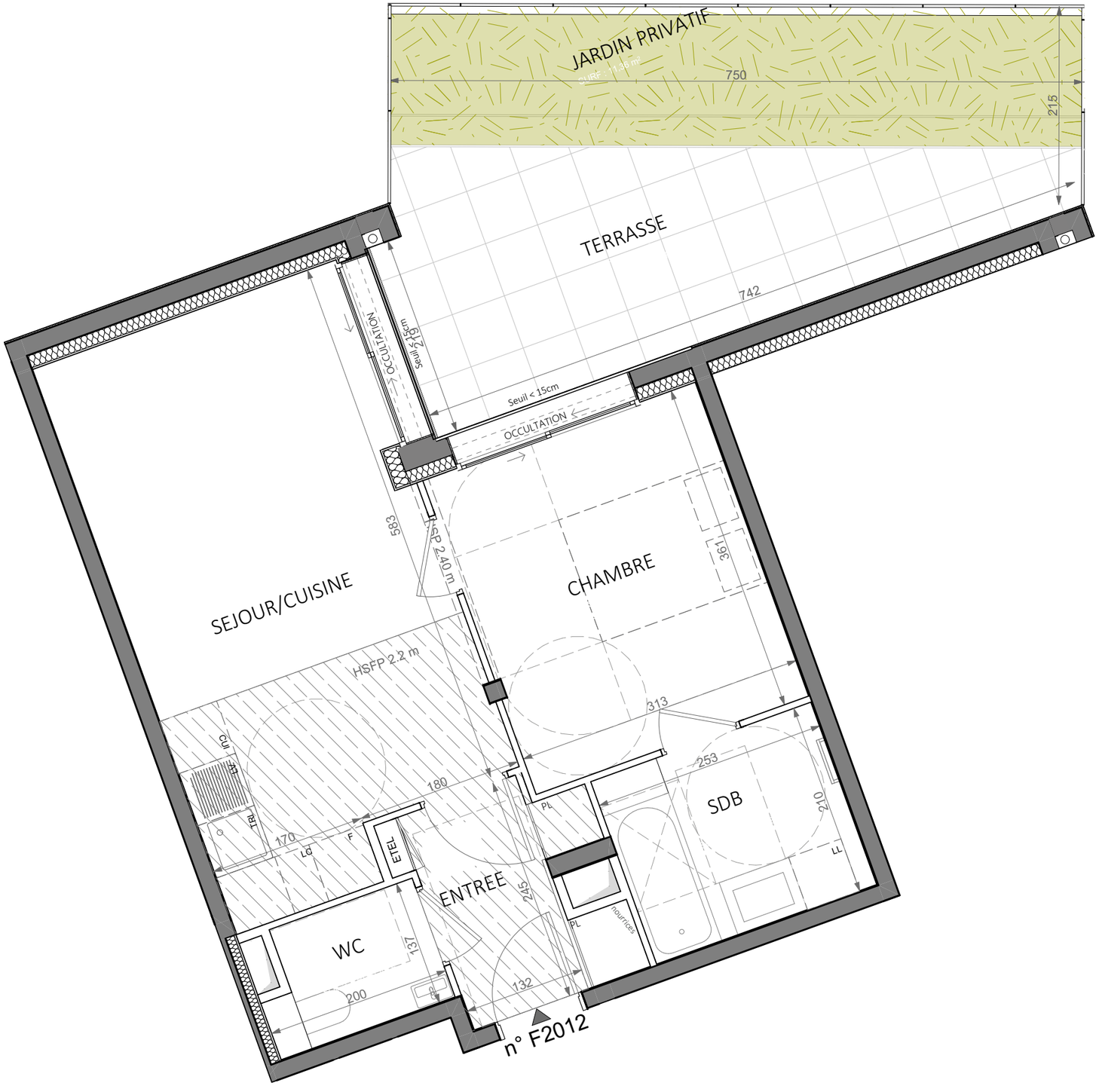
CŒUR DE
CARNOLÈS

ZAC DE CARNOLES
06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN





HALL F2

APPARTEMENT DE 2 PIECES

n° F2012 au 1er Niveau

ENTREE	4,19
SEJOUR/CUISINE	21,44
CHAMBRE	11,31
SALLE DE BAIN	5,32
WC	2,46
SURFACE TOTALE HABITABLE	44,72 m²
JARDIN PRIVATIF	11,36
TERRASSE	14,43
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES	70,51 m²

LEGENDE

O	descente d'eau pluviale		sèche serviette
OCCULTATION	brise-soleil orientables		
GC	garde-corps	F	réfrigérateur
	soffite/faux-plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	gaine techn. elec. du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
— —	retombée de poutre	TRI	tri sélectif
LC	linéaire complémentaire		

fenêtre coulissante — porte fenêtre — porte fenêtre

Indice : 27/05/2026

Echelle : 1:50 — 0 — 1m

Conformément à la réglementation, ce plan est:

EVOLUTIF	PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.La forme des jardins (pente,talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement represéntée n'est pas contractuelle.